



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 25 FÉVRIER 2019, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M ^{mes}	Chantal Riopel, conseillère Louise Savignac, conseillère Janie Tremblay, conseillère
MM.	Jean-Sébastien Hénault, conseiller Denis Bernier, conseiller Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 2134-1-2019

M. le maire Robert Bibeau procède à la consultation relativement au règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation multifamiliale dans la zone C48.

Aucun commentaire n'est fait par les personnes présentes à l'assemblée.

Le projet de règlement 2134-1-2019 est disponible pour consultation auprès des Services administratifs.

1.0
2019-02-36

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

10.6 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Dépôt

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 4 février 2019

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1 Rapport des dépenses – du 31 janvier au 20 février 2019

4.2 Politique salariale des cadres – Modifications concernant le régime de retraite – Autorisation

4.3 Directeur du Service de la prévention des incendies – Autorisation d'un congé sans solde

4.4 Service du greffe – Démission du technicien en documentation

4.5 Règlement 2135-2019 – Règlement sur le traitement des élus – Dépôt, présentation et avis de motion

4.6 Politique de communication – Adoption

4.7 Centre culturel de Joliette – Renouvellement de partenariat pour l'année 2019 – Approbation

4.8 Politique d'assignation temporaire – Abrogation

- 4.9 Politique concernant la coupe d'arbre dans l'emprise publique – Adoption
- 4.10 Politique de dotation du personnel – Adoption
- 4.11 Fédération Québécoise des Municipalités – Renouvellement de l'adhésion 2019
- 4.12 Creusage du ruisseau Petite-Noraie – Fermeture du règlement 980-2008
- 4.13 Convention collective – Fin de la lettre d'entente n° 9 concernant les postes de responsable TIC et webmestre et de graphiste – Décision
- 4.14 Affectation des surplus accumulés non affectés – Décision

- 5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**
- 5.1 Municipalité de Rawdon – Entente pour l'inspection des bâtiments – Autorisation de signature
- 5.2 Municipalité de Rawdon – Entente pour la location d'un camion-citerne – Autorisation de signature
- 5.3 Convention collective des pompiers – Lettres d'entente n^{os} 4 et 5 – Autorisation de signature
- 5.4 Service de la prévention des incendies – Nomination au poste d'adjointe administrative
- 5.5 Achat regroupé d'appareils de protection respiratoire – Octroi du contrat
- 5.6 Service de la prévention des incendies – Création d'un poste de capitaine – Autorisation

- 6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Permis de voirie – Saison 2019 – Autorisation
- 6.2 Construction d'une nouvelle prise d'eau brute et réfection de la station de pompage – Centrale d'eau potable Robert-Boucher – Octroi du contrat
- 6.3 Service des travaux publics – Achat d'un véhicule électrique – Octroi du contrat
- 6.4 Service des travaux publics – Achat de camionnettes – Octroi du contrat

- 7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**
- 7.1 Comité consultatif d'urbanisme – Diverses demandes de certificats d'autorisation – Autorisation
- 7.2 Demandes de dérogations mineures – Acceptation
- 7.3 Projet de règlement 2134-2-2019 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation multifamiliale dans la zone C48 – Adoption
- 7.4 Règlement 2137-2019 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir les normes relatives aux constructions dérogatoires – Dépôt et avis de motion
- 7.5 Règlement 2137-1-2019 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir les normes relatives aux constructions dérogatoires – Adoption

- 8.0 SERVICE DES LOISIRS**
- 9.0 REQUÊTE**
- 9.1 École secondaire Thérèse-Martin – Gala Or 2019 – Appui financier

- 9.2 Association Forestière de Lanaudière – Adhésion 2019-2020
- 9.3 Fondation du Carré St-Louis de Joliette – Appui financier
- 9.4 Société d'histoire de Joliette - De Lanaudière – Appui financier
- 9.5 Subvention – Athlète élite – Gabrielle Venne
- 9.6 Fondation pour la santé du nord de Lanaudière – Défi ski Val St-Côme – Participation municipale
- 9.7 Le Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée inc. – Contribution financière

10.0 INFORMATIONS

- 10.1 Aide financière – Projet de construction d'une nouvelle prise d'eau brute et de réfection de la station de pompage existante – Dépôt
- 10.2 Aide financière – Mise en commun de cylindres d'air respirable – Dépôt
- 10.3 Aide financière – Mise en commun de masques de protection faciale – Dépôt
- 10.4 Aide financière – Mise en commun d'une ressource en documentation et en archivage – Dépôt
- 10.5 Aide financière – Mise en commun de systèmes respiratoires – Dépôt
- 10.6 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2019-02-37

PROCÈS-VERBAL

Sur la proposition de Denis Bernier

Appuyée par Louise Savignac

Il est résolu de :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 comme il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1

2019-02-38

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 31 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2019

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

Sur la proposition de Janie Tremblay

Appuyée par Robert Groulx

Il est résolu de :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

• les chèques fournisseurs n ^{os} 45740 à 45925 :	1 098 655,12 \$
• les paiements électroniques :	0,00 \$
• les chèques annulés :	-4 156,54 \$
Total :	1 094 498,58 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2
2019-02-39

POLITIQUE SALARIALE DES CADRES – MODIFICATIONS CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE - AUTORISATION

ATTENDU la transition d'un régime individuel vers un régime collectif administré par Desjardins Assurances;

ATTENDU qu'il faut traduire ces changements administratifs dans la *Politique salariale des cadres*;

CONSIDÉRANT que lesdits changements ont été expliqués à l'ensemble des cadres;

Sur la proposition de Janie Tremblay

Appuyée par Robert Groulx

Il est résolu de :

MODIFIER l'article 19 de la *Politique salariale des cadres* tel que présenté à l'annexe A jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2019-02-40

DIRECTEUR DU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – AUTORISATION D'UN CONGÉ SANS SOLDE

ATTENDU la demande de congé sans solde formulée par M. Jacques Fortin, en date du 19 décembre 2018;

ATTENDU les dispositions de l'article 15.01 de la politique administrative et salariale des cadres;

Sur la proposition de Robert Groulx

Appuyée par Denis Bernier

Il est résolu de :

ACCORDER un congé sans solde à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies, pour la période qui s'échelonne du 22 mars au 18 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2019-02-41

SERVICE DU GREFFE – DÉMISSION DU TECHNICIEN EN DOCUMENTATION

Sur la proposition de Janie Tremblay

Appuyée par Robert Groulx

Il est résolu de :

PRENDRE ACTE de la lettre de démission ci-jointe concernant le technicien en documentation (employé n° 31) et de la fin du lien d'emploi à compter du 14 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
Avis de motion

RÈGLEMENT 2135-2019 – RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS – DÉPÔT, PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION

Moi, Robert Groulx, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le traitement des élus. L'objectif de ce règlement, qui remplacera l'ancien règlement n° 945-2006, est de revoir le mode de rémunération du maire et des conseillers municipaux. Il prévoit également une augmentation de la rémunération, principalement en lien avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale fiscalisant les allocations de dépenses.

Soyez avisés que le projet de règlement 2135-P-2019 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÈGLEMENT 2135-2019 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Attendu que des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)* faisant en sorte d'une part que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

Attendu que depuis le 1^{er} janvier 2019, les allocations de dépenses ont été fiscalisées par le gouvernement fédéral;

Attendu qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier la rémunération applicable aux membres du conseil;

Attendu que le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 25 février 2019 et qu'un avis de motion a été donné lors de cette même séance;

Attendu qu'un avis public a été publié, conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

En conséquence, il est proposé par Robert Groulx, appuyé par Janie Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le présent règlement soit adopté en date du 18 mars 2019.

CHAPITRE 1 – OBJET

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

CHAPITRE 2 – RÉMUNÉRATION DU MAIRE

La rémunération annuelle du maire est fixée à 45 101,51 \$ pour l'exercice financier de l'année 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 7 du présent règlement.

CHAPITRE 3 – RÉMUNÉRATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Le maire suppléant désigné reçoit une rémunération mensuelle additionnelle de 600 \$.

À compter du moment où le maire suppléant occupe les fonctions du maire pendant plus de 15 jours et jusqu'à ce qu'il cesse son remplacement, le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.

CHAPITRE 4 – RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est fixée à 17 012,97 \$ pour l'exercice financier de l'année 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 7 du présent règlement.

CHAPITRE 5 – COMPENSATION EN CAS DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Tout membre du conseil peut recevoir le paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

- a) l'état d'urgence est déclaré dans la municipalité en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3)* suite à un événement survenu sur le territoire de la municipalité;
- b) le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet événement;
- c) le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de 4 heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil répond aux conditions prévues au présent article, il recevra, suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la Municipalité dans les 30 jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

CHAPITRE 6 – ALLOCATION DE DÉPENSES

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de sa rémunération fixée par les articles 2 et 4, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, ainsi que du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

CHAPITRE 7 - INDEXATION

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

CHAPITRE 8 – TARIFICATION DE DÉPENSES

Sous réserve des autorisations pouvant être requises auprès du conseil municipal et du dépôt de toute pièce justificative attestant de la nécessité du déplacement, lorsqu'un membre du conseil doit effectuer une dépense ou utiliser son véhicule automobile afin d'effectuer un déplacement pour le compte de la Municipalité, un remboursement conformément à la *Politique de remboursement des frais de représentation et de déplacement* est accordé.

CHAPITRE 9 – MODALITÉ DE VERSEMENT

Les rémunérations et allocations de dépenses fixées dans le présent règlement sont versées à chaque membre du conseil en 12 versements égaux, mensuels et consécutifs.

CHAPITRE 10 – ALLOCATION DE TRANSITION

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, une allocation de transition sera versée au maire dans un délai de 30 jours suivant la fin de son mandat, s'il a occupé ce poste pendant au moins les 24 mois qui précèdent la fin de son mandat.

L'allocation de transition est versée en un seul versement dans un délai de 3 mois suivant la fin du mandat.

CHAPITRE 11 – APPLICATION

Le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'application du présent règlement.

CHAPITRE 12 – DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement abroge le règlement 945-2006 et entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

4.6
2019-02-42

POLITIQUE DE COMMUNICATION – ADOPTION

ATTENDU que le conseil municipal souhaite se doter d'une politique afin d'uniformiser les pratiques de la Municipalité en matière de communications, relations avec les médias et différents protocoles;

ATTENDU le projet de politique déposé par Véronique Goyette, conseillère en communication;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

ADOPTER la politique de communication (P31-2019) telle que rédigée en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.7
2019-02-43

CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE – RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT POUR L'ANNÉE 2019 - APPROBATION

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par les responsables du Centre culturel de Joliette, dans le but d'assurer leur stabilité financière;

ATTENDU que le conseil municipal reconnaît la vocation régionale du Centre culturel de Joliette et désire encourager les objectifs poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire à nouveau cette année procéder au tirage de billets de spectacle et en faire bénéficier les citoyens charlois;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente intervenue entre les parties;

ACCORDER pour l'année 2019 une aide financière de 30 000 \$ au Centre culturel de Joliette et acheter des billets pour une valeur de 7 500 \$, le tout conformément aux dispositions de l'entente de partenariat conclue entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.8
2019-02-44

POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE – ABROGATION

ATTENDU que la politique d'assignation temporaire adoptée en 2000 est désuète;

CONSIDÉRANT que de nombreuses lois et décisions judiciaires encadrent ce moyen de retour au travail;

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :

ABROGER la politique d'assignation temporaire (P20-2000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.9
2019-02-45

POLITIQUE CONCERNANT LA COUPE D'ARBRE DANS L'EMPRISE PUBLIQUE – ADOPTION

ATTENDU que la Municipalité souhaite se doter d'une politique pour encadrer et traiter plus rapidement et efficacement l'ensemble des demandes pour l'entretien et la coupe d'arbres situés dans l'emprise des rues;

Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :

ADOPTER la politique concernant la coupe d'arbre dans l'emprise publique (P30-2019) telle que rédigée en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.10
2019-02-46

POLITIQUE DE DOTATION DU PERSONNEL – ADOPTION

ATTENDU que la politique d'embauche (P16-1989) adoptée en 1989 est désuète;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite se doter d'une politique centrée sur les valeurs de l'organisation et répartir les rôles de chacun dans le recrutement;

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :

ADOPTER la politique de dotation (P29-2019) telle que rédigée en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.11
2019-02-47

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2019

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée à la Fédération Québécoise des Municipalités;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 9 078,11 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.12
2019-02-48

CREUSAGE DU RUISSEAU PETITE-NORAIE – FERMETURE DU RÈGLEMENT 980-2008

ATTENDU qu'en 2008, la Municipalité avait procédé à une étude pour des fins de creusage du ruisseau Petite-Noraie et qu'un règlement d'emprunt avait été adopté à cet effet;

CONSIDÉRANT que le règlement 980-2008 est inactif depuis plusieurs années, qu'il n'y a aucun projet de creusage à court ou moyen terme, et que cet emprunt temporaire implique des charges d'intérêts;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

REMBOURSER l'emprunt temporaire justifié par le règlement 980-2008;

FINANCER les dépenses d'honoraires professionnels de cet emprunt temporaire par les surplus accumulés non affectés (31 550,49 \$);

FERMER le règlement d'emprunt 980-2008 concernant le creusage du ruisseau Petite-Noraie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.13
2019-02-49

CONVENTION COLLECTIVE – FIN DE LA LETTRE D'ENTENTE N° 9 CONCERNANT LES POSTES DE RESPONSABLE TIC ET WEBMESTRE ET DE GRAPHISTE – DÉCISION

ATTENDU la lettre d'entente n° 9 entre le Syndicat de la fonction publique et la Municipalité, prévoyant un projet pilote entourant la création de deux postes, soit un responsable TIC et webmestre, et une graphiste;

ATTENDU que ces deux projets se sont avérés concluants dans leur domaine respectif et ont également permis de conclure des ententes de collaboration avec d'autres organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite mettre un terme à la lettre d'entente temporaire et créer lesdits postes;

CONSIDÉRANT que les crédits ont été prévus au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

AUTORISER la création du poste de Responsable TIC et webmestre et son insertion dans la convention collective, selon les conditions suivantes :

- a) Poste régulier à temps plein
- b) Classe 5 – selon évaluation et description d'emploi (annexe A)

AUTORISER la création du poste de Graphiste et son insertion dans la convention collective, en vigueur selon les conditions suivantes :

- a) Poste régulier à temps partiel;
- b) Classe 4 – selon évaluation et description d'emploi (annexe B)

METTRE un terme à la lettre d'entente n° 9 dès l'embauche des ressources pour les deux postes réguliers nouvellement créés et autoriser le maire, Robert Bibeau, et le directeur général et secrétaire trésorier, Claude Crépeau, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.14
2019-02-50

AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS – AUTORISATION

ATTENDU le projet d'achat regroupé d'appareils respiratoires et la mise en place d'un système commun de ravitaillement en air respirable du Service de la prévention des incendies;

ATTENDU qu'il est plus avantageux de financer la dépense par les surplus accumulés non affectés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires du Service de la prévention des incendies prévoient le remboursement sur une période de deux ans;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AFFECTER la somme de 400 000 \$ provenant des surplus accumulés non affectés à la Réserve financière du Service de la prévention des incendies;

AFFECTER l'équivalent de ladite somme provenant des revenus du Service de la prévention des incendies pour les années 2020 et 2021 aux surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1
Ajourné

**MUNICIPALITÉ DE RAWDON – ENTENTE POUR L'INSPECTION DES BÂTIMENTS –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

En attente d'un complément d'informations, ce point est ajourné à une séance ultérieure.

5.2
Ajourné

**MUNICIPALITÉ DE RAWDON – ENTENTE POUR LA LOCATION D'UN CAMION-
CITERNE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

En attente d'un complément d'informations, ce point est ajourné à une séance ultérieure.

5.3
2019-02-51

**CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS – LETTRES D'ENTENTE N^{OS} 4 ET 5 –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'il subsiste des zones d'interprétation en ce qui a trait aux articles 7.03 et 8.02 b) de la convention collective, ainsi que de la lettre d'entente n^o 1 intervenue entre la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de clarifier les ambiguïtés en remplaçant le texte des articles concernés et en créant deux nouvelles lettres d'entente incluant les modifications;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ACCEPTER le contenu des lettres d'entente n^{os} 4 et 5 à intervenir entre la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Charles-Borromée;

AUTORISER le maire Robert Bibeau et le directeur général et secrétaire-trésorier Claude Crépeau à signer lesdites ententes pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.4
2019-02-52

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – NOMINATION AU POSTE
D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

ATTENDU le départ à la retraite de l'adjointe administrative, en date du 30 juin 2019;

ATTENDU l'affichage interne du poste conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

CONFIRMER la nomination de Nathalie Coutu, présentement secrétaire au greffe, à titre d'adjointe administrative au Service de la prévention des incendies, selon les conditions établies dans la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.5
Ajourné

**ACHAT REGROUPÉ D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE – OCTROI DU
CONTRAT**

En attente d'un complément d'informations, ce point est ajourné à une séance ultérieure.

5.6
Ajourné

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – CRÉATION D'UN POSTE DE
CAPITAINE – AUTORISATION**

En attente d'un complément d'informations, ce point est ajourné à une séance ultérieure.

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2019-02-53

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – PERMIS DE VOIRIE – SAISON 2019 – AUTORISATION

ATTENDU que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;

ATTENDU que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émises par le ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Sur la proposition de Denis Bernier

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

DEMANDER au ministère des Transports d'accorder à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée les permis de voirie au cours de l'année 2019;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Crépeau, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

DEMANDER à chaque fois qu'il le sera nécessaire le permis requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2

2019-02-54

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PRISE D'EAU BRUTE ET RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE – CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le rapport préparé par la firme d'ingénierie GBI, et daté du 21 janvier 2019;

ATTENDU les soumissions reçues pour la construction d'une nouvelle prise d'eau brute et la réfection de la station de pompage d'eau brute existante à la centrale d'eau potable Robert-Boucher, à savoir :

- Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) 1 454 810,00 \$ taxes incluses
- Les Excavations Michel Chartier inc. 1 475 237,84 \$ taxes incluses
- Généreux Construction inc. 1 529 947,32 \$ taxes incluses
- BLR Excavation inc. 1 549 304,11 \$ taxes incluses
- Construction Monco inc. 2 018 321,47 \$ taxes incluses
- Allen Entrepreneur Général inc. 2 438 389,80 \$ taxes incluses
- Pronex Excavation inc. 2 596 563,90 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement d'emprunt 2091-2017;

Sur la proposition de Chantal Riopel

Appuyée par Denis Bernier

Il est résolu de :

OCTROYER le contrat à Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) pour un montant de 1 454 810 \$ taxes incluses, pour la construction d'une nouvelle prise d'eau brute et la réfection de la station de pompage d'eau brute existante à la centrale d'eau potable Robert-Boucher;

FINANCER la présente dépense par le règlement d'emprunt 2091-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2019-02-55

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le rapport ST-19-06 préparé par le directeur des Services techniques, et daté du 24 janvier 2019;

ATTENDU la demande de prix faite pour l'acquisition d'un véhicule électrique;

ATTENDU les prix reçus, à savoir :

- A. Chalut Auto ltée 42 446,43 \$, taxes et rabais gouvernemental inclus
- Automobiles Paillé inc. 42 600,50 \$, taxes et rabais gouvernemental inclus
- Bourgeois Chevrolet 43 317,94 \$, taxes et rabais gouvernemental inclus
Buick GMC

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est conforme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

Sur la proposition de Denis Bernier

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

RETENIR la proposition présentée par A. Chalut Auto ltée d'une somme de 42 446,43 \$, taxes et rabais gouvernemental inclus, pour la fourniture d'un véhicule électrique de marque Chevrolet Bolt EV 2019;

AUTORISER le Surintendant des travaux publics, Daniel Bonin, à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment afin d'effectuer l'immatriculation du véhicule;

FINANCER la dépense par le fonds de roulement, sur une période d'amortissement de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4
2019-02-56

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – ACHAT DE CAMIONNETTES – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le rapport ST-19-08 préparé par le directeur des Services techniques, et daté du 8 février 2019;

ATTENDU la demande de prix faite pour l'acquisition de trois camionnettes neuves à essence, deux roues motrices, pour le Service des travaux publics;

ATTENDU les prix reçus, à savoir :

- A. Chalut Auto ltée 54 722,35 \$, taxes et échange inclus
- Venne Ford 60 534,33 \$, taxes et échange inclus
- Automobiles Paillé inc. 64 757,14 \$, taxes et échange inclus
- Fortier Ford 66 878,66 \$, taxes et échange inclus
- Girard Automobile inc. Non déposée

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est conforme et qu'elle offre la meilleure valeur de rachat de nos véhicules usagés;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

Sur la proposition de Denis Bernier

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

RETENIR la proposition présentée par A. Chalut Auto Ltée d'une somme de 54 722,35 \$, taxes et échange inclus, pour la fourniture de trois camionnettes Chevrolet Silverado 2019, pour le Service des travaux publics;

AUTORISER la vente des véhicules suivants :

- Camionnette 05-06, GMC 2500 HD 2006, 6.5 L Diesel 7 000 \$
N° série : 1-GTHC-24-D-16-E-249048, 128 370 km
- Camionnette 07-08, GMC 2500 HD 2008, 6.5 L Diesel 11 000 \$
N° série : 1-GTHC-24638-E-203614, 102 482 km
- Camionnette 08-15, Ford F250 XL Super Duty 2015, 6.7 L Diesel 24 000 \$
N° série : 1-FTBF-2-AT-7-FEA-91047, 45 017 km

AUTORISER le surintendant des travaux publics, Daniel Bonin, à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution notamment concernant les transferts d'immatriculation;

FINANCER la dépense par le fonds de roulement, sur une période d'amortissement de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2019-02-57

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DIVERSES DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION – AUTORISATION

ATTENDU que les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 28 janvier 2019, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition de Louise Savignac

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

ACCEPTER les travaux suivants :

- Travaux d'affichage au 725, rue de la Visitation (**2 CCU 19**);
- Travaux de construction aux 1019 et 1021, rue de la Visitation (**5 CCU 19**);
- Travaux de construction au 640, boulevard L'Assomption Ouest (**6 CCU 19**).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

2019-02-58

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES - ACCEPTATION

ATTENDU le rapport DG-19-02 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 25 février 2019, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens;

Sur la proposition de Louise Savignac

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

ACCEPTER les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande présentée par M. Carl Bélanger concernant la diminution de 1,35 mètre de la marge de recul latérale prescrite de 4,5 mètres pour la construction d'une habitation multifamiliale au 806, rue de la Visitation, soit le lot 4 563 438;
- Demande présentée par la compagnie Groupe Evex, ayant comme représentante M^{me} Marie-Eve Baril, concernant la diminution de 1,5 mètre de la marge de recul latérale prescrite de 4,5 mètres pour la construction d'une habitation multifamiliale au 1021, rue de la Visitation, soit le lot 6 295 050.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3
2019-02-59

PROJET DE RÈGLEMENT 2134-2-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE PERMETTRE L'HABITATION MULTIFAMILIALE DANS LA ZONE C48 – ADOPTION

ATTENDU les recommandations 1 CCU 19 et 3 CCU 19 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 28 janvier 2019;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement 2134-1-2019 par la résolution 2019-02-031 lors de la séance ordinaire du 4 février 2019, l'avis public dument publiée et la séance de consultation publique tenue ce jour;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER le projet de règlement 2134-2-2019 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation multifamiliale dans la zone C48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4
Avis de motion

RÈGLEMENT 2137-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE REVOIR LES NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS DÉROGATOIRES – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Moi, Louise Savignac, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir les normes relatives aux constructions dérogatoires;

L'objectif de cette modification est de reconnaître des droits acquis aux bâtiments ayant été implantés avant le 12 mai 1977 et dont les marges de recul sont dérogatoires à la réglementation actuellement en vigueur;

Soyez avisés que le projet de règlement 2137-1-2019 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation. Aucun coût n'est associé à ce projet de règlement.

7.5
2019-02-60

PROJET DE RÈGLEMENT 2137-1-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS DÉROGATOIRES – ADOPTION

ATTENDU la recommandation 69 CCU 18 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 10 décembre 2018;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER le projet de règlement 2137-1-2019 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de modifier les normes relatives aux constructions dérogatoires;

TENIR une consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 **SERVICE DES LOISIRS**

9.0 **REQUÊTES**

9.1
2019-02-61

ÉCOLE SECONDAIRE THÉRÈSE-MARTIN – GALA OR 2019 – APPUI FINANCIER

ATTENDU la lettre reçue de l'école secondaire Thérèse-Martin, datée du 18 janvier 2019, concernant une demande de commandite dans le cadre de leur gala Or 2019;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à l'école secondaire Thérèse-Martin la somme de 200 \$ à titre d'appui financier, dans le cadre de leur gala Or 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2
2019-02-62

ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE – ADHÉSION 2019-2020

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à renouveler son adhésion à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2019-2020, au montant de 150 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3
2019-02-63

FONDATION DU CARRÉ ST-LOUIS DE JOLIETTE - APPUI FINANCIER

ATTENDU la demande reçue de la Fondation du Carré St-Louis, relativement à une participation municipale au souper gastronomique du 30 mai 2019;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la somme de 100 \$ à la Fondation du Carré St-Louis, à titre d'appui financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4
2019-02-64

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE JOLIETTE - DE LANAUDIÈRE – APPUI FINANCIER

ATTENDU la demande reçue de la Société d'histoire de Joliette - De Lanaudière, relativement à une demande d'appui financier par le biais d'un membrariat pour assurer le maintien, la protection et la pérennité des archives dans la région;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la somme de 100 \$ à la Société d'histoire de Joliette - De Lanaudière, à titre d'appui financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.5
2019-02-65

SUBVENTION – ATHLÈTE ÉLITE – GABRIELLE VENNE

ATTENDU que les membres du conseil de la municipalité désirent souligner les exploits de Gabrielle Venne dans sa discipline, soit le cheerleading;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :

ACCORDER une aide financière à Gabrielle Venne au montant de 500 \$, conditionnelle à la production :

- 1) d'une preuve de résidence;
- 2) d'une copie du reçu d'inscription à la compétition de cheerleading au Mexique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.6
2019-02-66

FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE – DÉFI SKI VAL ST-CÔME – PARTICIPATION MUNICIPALE

ATTENDU que le conseil municipal souhaite encourager les objectifs poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :

ACCORDER une aide financière de 600 \$ à la Fondation du Nord de Lanaudière pour l'inscription d'une équipe au Défi ski;

MANDATER Véronique Houle, technicienne au Service des loisirs, pour procéder à l'inscription des participants de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.7
2019-02-67

LE GROUPE SCOUT DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE INC. – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU la demande de M^{me} Sophie McDonald, trésorière du Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée inc., concernant le remboursement d'une partie du coût d'inscription des enfants charlois pour les années 2017-2018, et rétroactivement pour les années 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault

Appuyée par Denis Bernier

Il est résolu de :

ACCORDER au Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée inc. une aide financière de 30 \$ par enfant charlois inscrit, selon le nombre d'inscriptions suivant, pour un montant total approximatif de 5 340 \$.

Année de référence	Nombre d'enfants charlois inscrits
2014-2015	54
2015-2016	52
2017-2018	72
Total	178

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0

INFORMATIONS

- 10.1 Aide financière – Projet de construction d'une nouvelle prise d'eau brute et de réfection de la station de pompage existante – Dépôt
- 10.2 Aide financière – Mise en commun de cylindres d'air respirable – Dépôt
- 10.3 Aide financière – Mise en commun de masques de protection faciale – Dépôt
- 10.4 Aide financière – Mise en commun d'une ressource en documentation et en archivage – Dépôt
- 10.5 Aide financière – Mise en commun de systèmes respiratoires – Dépôt
- 10.6 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Dépôt

En conséquence, à 20 h 33, M. le maire ajourne la séance au lundi 4 mars 2019, à 16 h, à l'hôtel de ville

LE LUNDI 4 MARS 2019, REPRISE DE LA SÉANCE À 16 H

SONT PRÉSENTS : M^{mes} Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller

SONT ABSENTS : M^{me} Chantal Riopel, conseillère
M. Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur général et
secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et secrétaire-
trésorier adjoint

**5.1
2019-03-68**

**MUNICIPALITÉ DE RAWDON – ENTENTE POUR L'INSPECTION DES BÂTIMENTS –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU la recommandation de la Commission de la protection de la personne et de la propriété (**02 CPPP 19**);

ATTENDU la proposition afin d'offrir des services d'inspection à la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose des ressources nécessaires;

Sur la proposition de Denis Bernier

Appuyée par Janie Tremblay

Il est résolu de :

AUTORISER M. Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier, et M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir entre les parties, conditionnellement à son acceptation par les services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**5.2
2019-03-69**

**MUNICIPALITÉ DE RAWDON – ENTENTE POUR LA LOCATION D'UN CAMION-
CITERNE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU la recommandation de la Commission de la protection de la personne et de la propriété (**01 CPPP 19**) concernant la nécessité de se doter d'un camion-citerne depuis que deux camions ont atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU la proposition avantageuse de la Municipalité de Rawdon afin de procéder à la mise en commun d'un camion-citerne qu'elle possède déjà;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Denis Bernier

Appuyée par Janie Tremblay

Il est résolu de :

AUTORISER M. Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier, et M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.5
2019-03-70

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – ACHAT REGROUPE D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU les rapports SI-19-03, SI-19-04 et SI-19-05 préparés par le directeur du Service de la prévention des incendies, et datés du 13 février 2019;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est l'organisme désigné responsable du projet d'achat et de mise en commun de cylindres d'air respirable, d'appareils de protection respiratoire et de parties faciales, au terme de la résolution 2018-08-344;

ATTENDU les prix reçus, à savoir :

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| • Aréo-Feu ltée | 1 465 745,64 \$, taxes incluses |
| • Boivin et Gauvin inc. | 1 545 703,85 \$, taxes incluses |
| • CSE Sécurité Incendie inc. | 1 752 517,72 \$, taxes incluses |

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est conforme;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à chacune des Municipalités et Villes participant au regroupement de transmettre le nombre d'équipements qu'elle souhaite acheter;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la Réserve du Service de la prévention des incendies;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

RETENIR la proposition présentée par Aréo-Feu ltée pour l'ensemble du regroupement concernant la fourniture d'équipements de protection respiratoire;

AUTORISER l'achat pour la Municipalité de Saint-Charles-Borromée des appareils et accessoires mentionnés à l'annexe A, jointe à la présente résolution, pour une somme de 272 017,10 \$;

AUTORISER M. Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier, et M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir concernant la fourniture d'un service de ravitaillement en air respirable, conditionnellement à son acceptation par les services juridiques;

AUTORISER, suivant la signature de l'entente pour la fourniture d'un service de ravitaillement en air respirable, l'achat des appareils et accessoires mentionnés à l'annexe B, jointe à la présente résolution, pour une somme de 240 004,34 \$;

FINANCER la présente dépense par la Réserve financière du Service de la prévention des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.6
2019-03-71

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – CRÉATION D'UN POSTE DE CAPITAINE – DÉCISION

ATTENDU la transmission SI-19-06 du directeur du Service de la prévention des incendies, concernant une demande pour la création d'un poste de capitaine;

CONSIDÉRANT que les crédits ont été prévus au budget;

Sur la proposition de Denis Bernier

Appuyée par Louise Savignac

Il est résolu de :

AUTORISER la création du poste de capitaine au Service de la prévention des incendies et l'intégrer à la classe 6 de la *Politique salariale des cadres*;

MODIFIER l'organigramme de la Municipalité afin de refléter ce changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.0 **AUTRES SUJETS**

12.0 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance se tiendra le lundi 18 mars 2019, à 20 h, à l'hôtel de ville.

13.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 14.

M. Robert Bibeau
Maire

Me David Cousineau
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint